

## Proposition d'aménagement cyclable

Ville de Pau - Fiche n° 5

### Aménagement d'une bande cyclable sur les Allées de Morlaàs et l'Avenue Norman Prince

Mise à jour : juin 2003

#### Voie concernée

Les Allées de Morlaàs et l'Avenue Norman Prince

#### Constat

##### Description de la situation actuelle

Entre les Allées de Morlaàs et l'Avenue Norman Prince, l'ancienne piste cavalière est célèbre sur Pau pour la belle promenade arborée centrale, où cohabitent harmonieusement joggeurs, boulistes, simples promeneurs, familles avec bébés en landaus, retraités, chiens en laisse.

Malgré les panneaux de signalisation routière indiquant que la circulation est interdite à tous véhicules, de nombreux cyclistes empruntent régulièrement les allées piétonnières centrales pour des raisons de sécurité (à l'abri de la circulation automobile) et de confort (zone ombragée). Ils représentent néanmoins une gêne et parfois un danger pour les autres usagers piétons, notamment les enfants en bas âge et les personnes âgées.

Les deux avenues, chacune en sens unique, se prêtent idéalement à un aménagement cyclable. En effet, elles sont assez larges pour recevoir chacune une bande cyclable sans que la circulation automobile sur une voie en souffre et tout en ménageant les diverses zones de stationnement existant au regard des quelques constructions qui sont déficitaires en parkings privés. En outre, le revêtement vient d'être refait et n'attend que la matérialisation de l'espace cyclable pour un coût très raisonnable. Cet itinéraire permettrait en outre aux cyclistes de disposer d'un parcours très plaisant pouvant être emprunté en boucle sur une distance totale de 2 km 400.

##### Fréquentation et catégorie de cycliste concernée

Les cyclistes privilégient cet axe pour relier le boulevard Tourasse et l'hypercentre car la circulation automobile y est moins dense que sur l'axe parallèle de l'avenue du Général Leclerc et plus agréable que l'avenue des Lilas. On note une fréquentation régulière des Allées de Morlaàs par les cyclistes en semaine (notamment les élèves du Collège Jeanne d'Albret) et pendant le week-end (promenade familiale).

#### Propositions d'aménagement

##### Description du projet

- Création d'une bande cyclable unidirectionnelle sur les Allées de Morlaàs et l'Avenue Norman Prince avec matérialisation au sol et par des panneaux,
- Réaménagement des espaces de stationnement le long du secteur sud de l'Avenue Norman Prince pour que les voitures en stationnement n'empiètent pas sur la bande cyclable,
- Aménager la circulation automobile sur une seule file au niveau du feu tricolore à mi-allée (carrefour avec les rues Bié-Moulié et des Sayettes),
- Aménager une bande cyclable sur le Rond-Point des Allées de Morlaàs avec marquage au sol coloré
- En option, aménager la terminaison nord des 2 voies pour faciliter et sécuriser l'itinéraire en boucle du circuit cyclable avec la création d'un passage vert peint au sol évitant de faire le tour du rond point des Allées de Morlaàs.

### **Recommandation pour l'aménagement à plus long terme**

Cette double bande cyclable se situe sur un axe qui permettrait aux cyclistes d'atteindre depuis le Rond-Point des Allées de Morlaàs l'hypercentre de Pau en évitant le trafic automobile intense de l'Avenue du Général Leclerc. Ce parcours cyclable se raccorderait ensuite à l'avenue Henry Russel, à la piste cyclable reliant le parking de l'église St Thérèse et l'avenue du Stade Nautique (projet détaillé dans la fiche n°1), l'avenue du Stade Nautique, la rue des Réparatrices, l'avenue Edouard VII, les Allées Anna de Noailles et le boulevard des Pyrénées.

### **Documents joints**

- 1 plan de localisation du tronçon à aménager dans le cadre du réseau cyclable général (axe cyclable prioritaire)
- 1 plan schématique illustrant la situation actuelle
- 1 plan schématique illustrant la proposition d'aménagement
- 4 planches photographiques de la zone à aménager

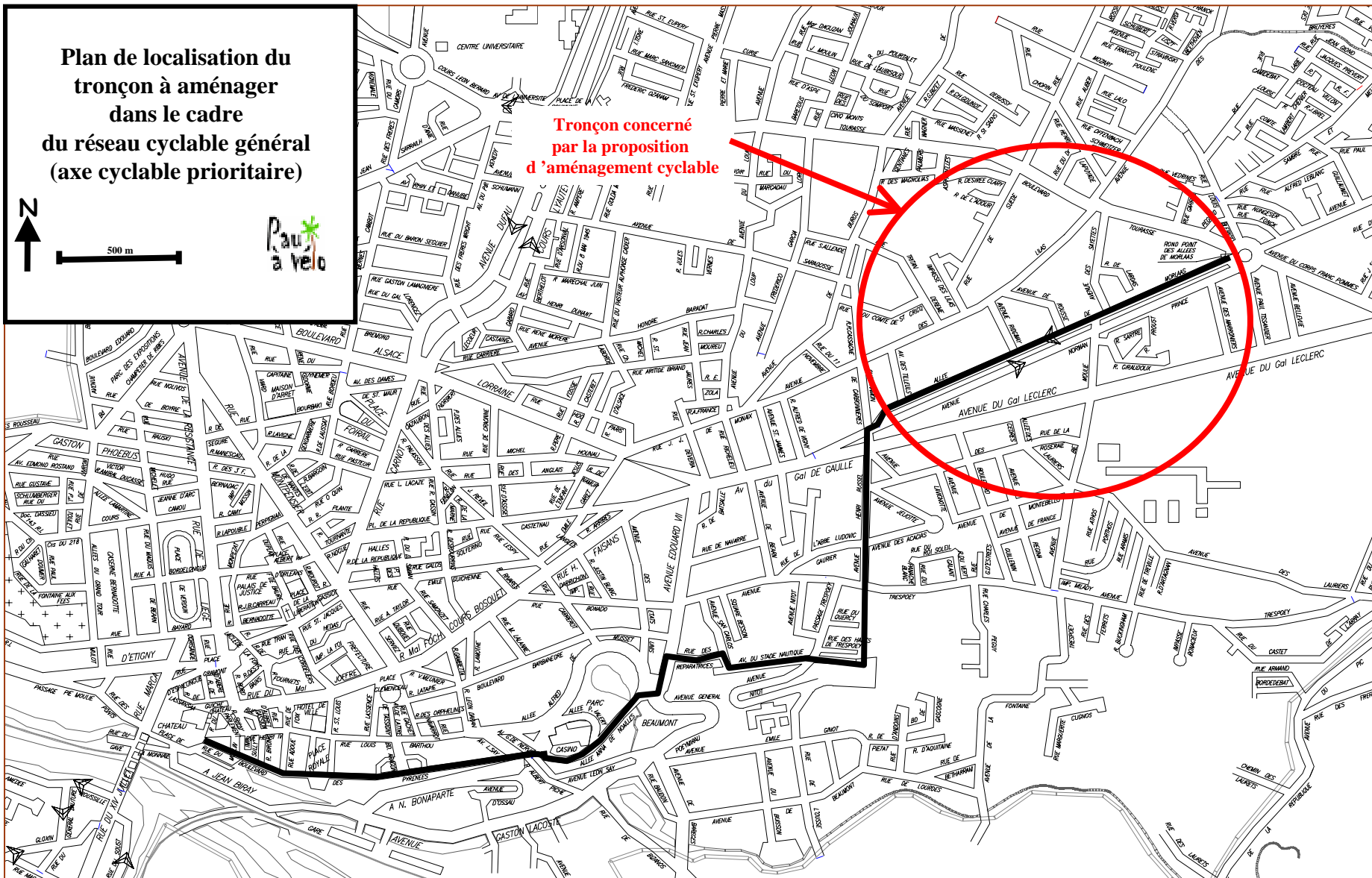
**Plan de localisation du tronçon à aménager dans le cadre du réseau cyclable général (axe cyclable prioritaire)**

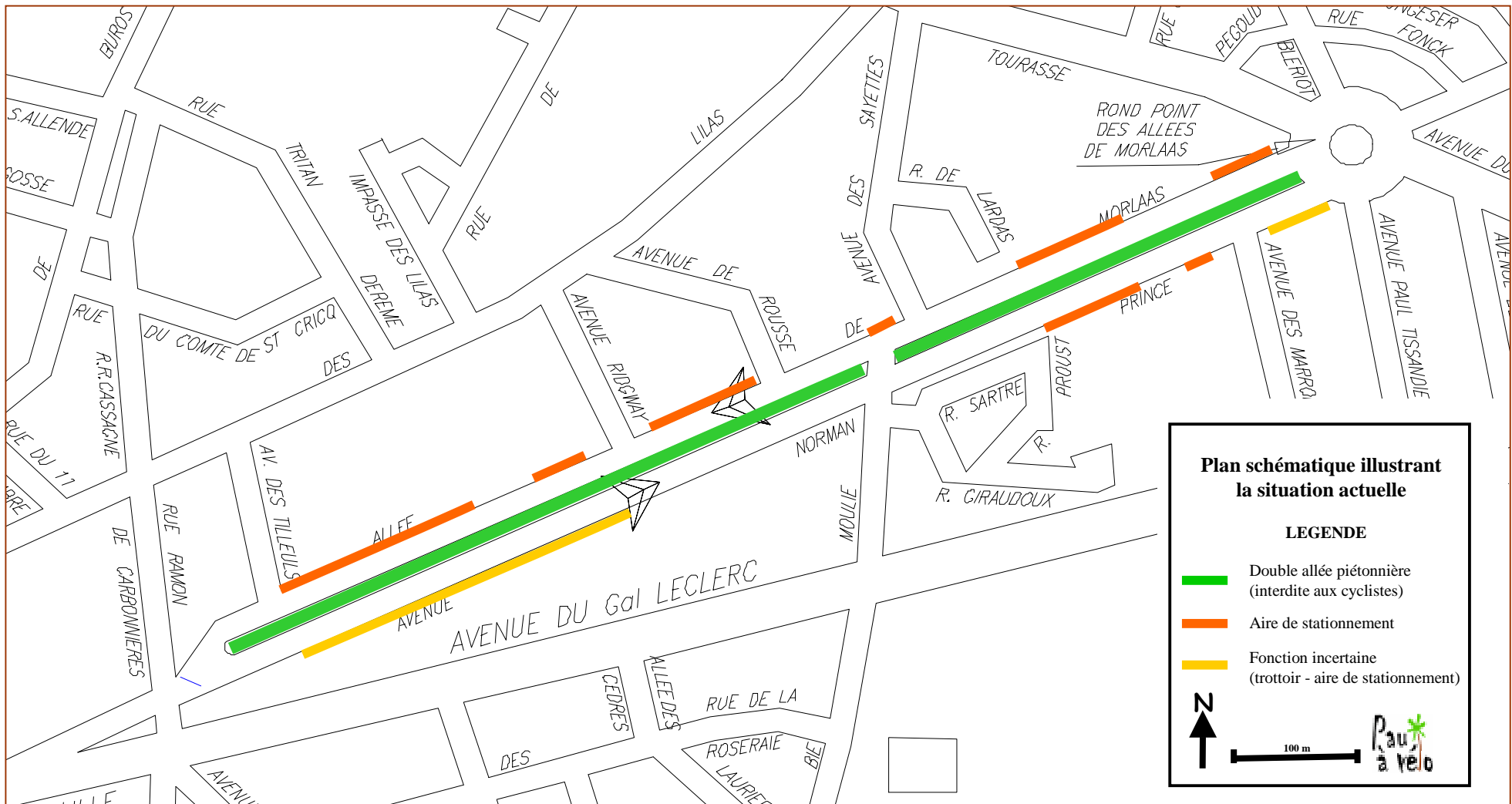


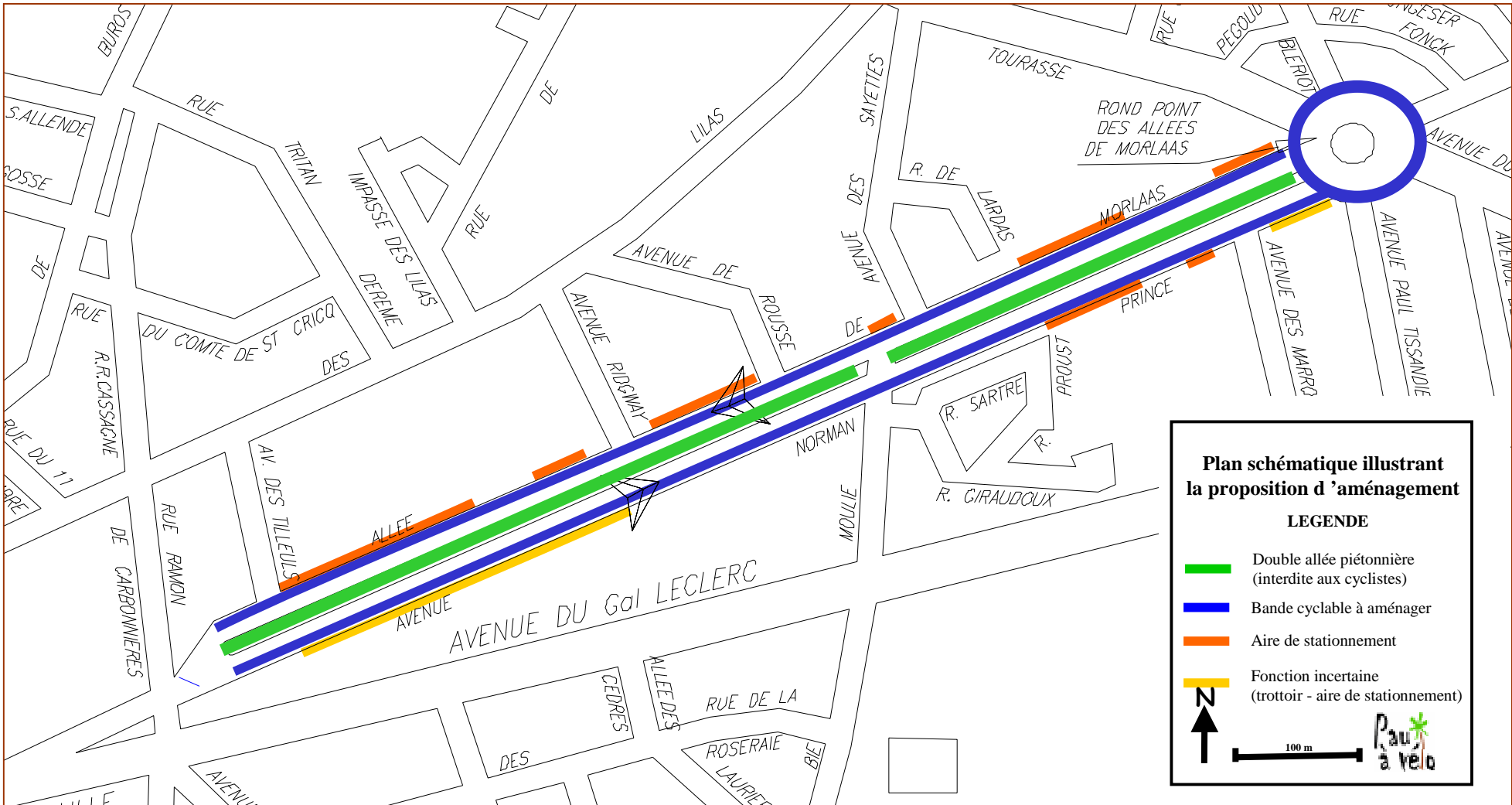
500 m



**Tronçon concerné par la proposition d'aménagement cyclable**







## Les Allées de Morlaàs



7998

Vue générale depuis le rond-point des Allées de Morlaàs montrant que la largeur de la chaussée permet l'aménagement d'une bande cyclable.

8002

Vue des Allées de Morlaàs entre le rond-point et le carrefour avec la rue des Sayettes. Le dégagement latéral permet aux voitures de stationner sans empiéter sur la voie de circulation.

## Les Allées de Morlaàs



8005



8007

Deux vues des Allées de Morlaàs au niveau de la Caisse d'Assurance Maladie. Comme plus haut sur l'avenue, la largeur de la chaussée est suffisante pour aménager une bande cyclable et le dégagement latéral permet aux voitures de stationner sans empiéter sur la voie.

## L 'avenue Norman Prince



8009



8011

Deux photographies de l'Avenue Norman Prince qui montrent que la largeur de la chaussée est suffisante pour aménager une bande cyclable mais que le dégagement latéral est trop étroit pour permettre aux voitures de stationner car elles empiètent sur la voie.



## Les Allées de Morlaàs



8003

A plusieurs endroits, la signalisation rappelle que la circulation sur les Allées de Morlaàs est interdite à tous véhicules, y compris les vélos.



8004

Il est préférable que les cyclistes empruntent la chaussée afin de ne pas perturber boulistes, joggeurs et nombreux promeneurs, seuls ou en famille parfois avec poussettes, landaus et vélos (avec ou sans stabilisateurs !) pour les très jeunes enfants.